



SOL **SOLIDAIRE**

Webinaire ENERPLAN du 5 mars 2020

Rejoignez Sol Solidaire

Alexandra Batlle, Chargée de développement, Tecsol
Yoann Usseglio, Avocat, Cabinet De Gaulle Fleurance et Associés





L'association Sol Solidaire

- Une association à but non lucratif (loi 1901)
- Eligible au régime du mécénat (rescrit du 31 janvier 2020)



L'association Sol Solidaire : membres fondateurs

ADEME

Arnaud LEROY, Président

Banque Populaire, Caisse d'Epargne

Christian LE SEACH, Directeur du développement durable

De Gaulle Fleurance et Associés

Sylvie PERRIN, Avocate associée

ENERPLAN

Laetitia BROTTIER, Vice-Présidente

TECSOL

André JOFFRE, Fondateur

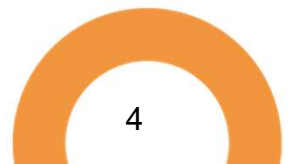
Union Sociale pour l'Habitat

Emmanuelle COSSE, Membre du comité exécutif



L'association Sol Solidaire

- Bureau et Conseil d'administration : gestion et direction de l'association
- CA composé de 6 à 10 membres dont les membres fondateurs
- Collèges
 - Fondateurs
 - Bienfaiteurs
 - Bailleurs sociaux
 - Collectivités locales
 - Membres d'honneur
- Comités de sélection régionaux





L'association Sol Solidaire

- Soutenue par le Contrat Stratégique de Filière « Industrie des nouveaux services énergétiques »



Objet

- Lutter contre la précarité énergétique
- Développer l'autoconsommation collective d'électricité solaire



Contexte

- Une vingtaine d'opérations d'autoconsommation collective actives
- L'autoconsommation collective au sein d'un bâtiment unique : un périmètre à fort potentiel (lobbying TURPE, CSPE)
- Un montage contractuel simplifié pour le bailleur social (LEC)



Fonctionnement

- Mobilisation de mécènes
- Attribution de “subventions privées” aux acteurs du logement social

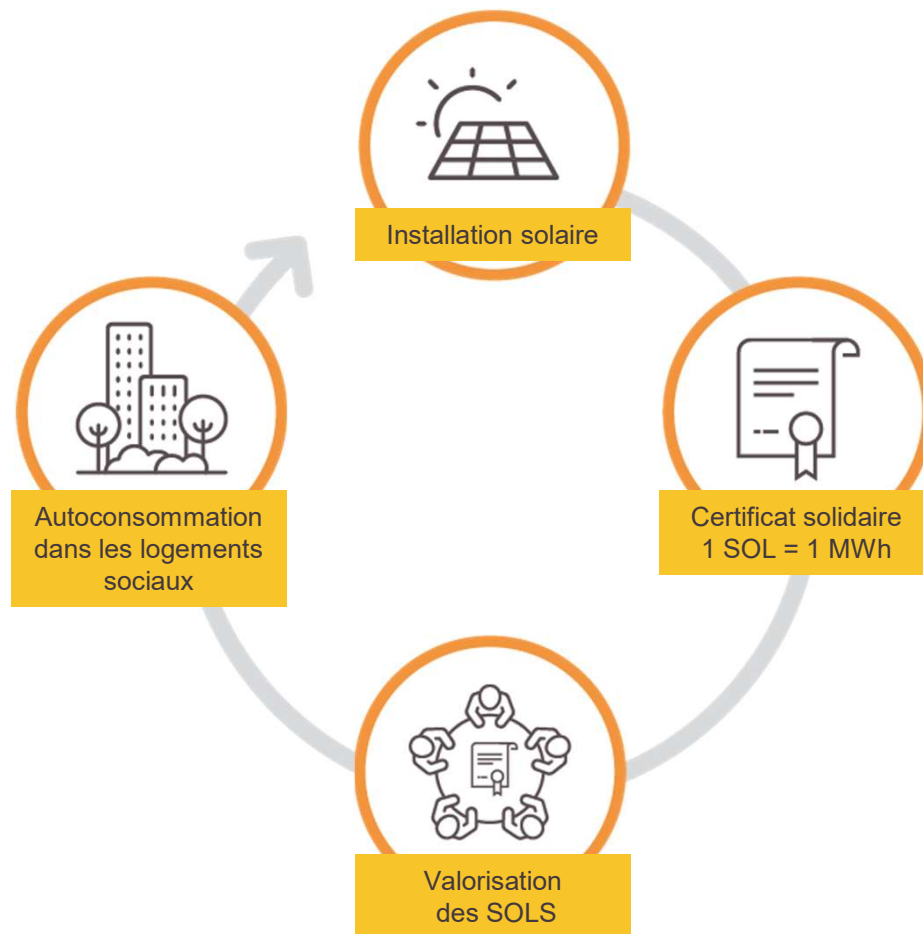


Fonctionnement

Lors d'une soirée caritative :

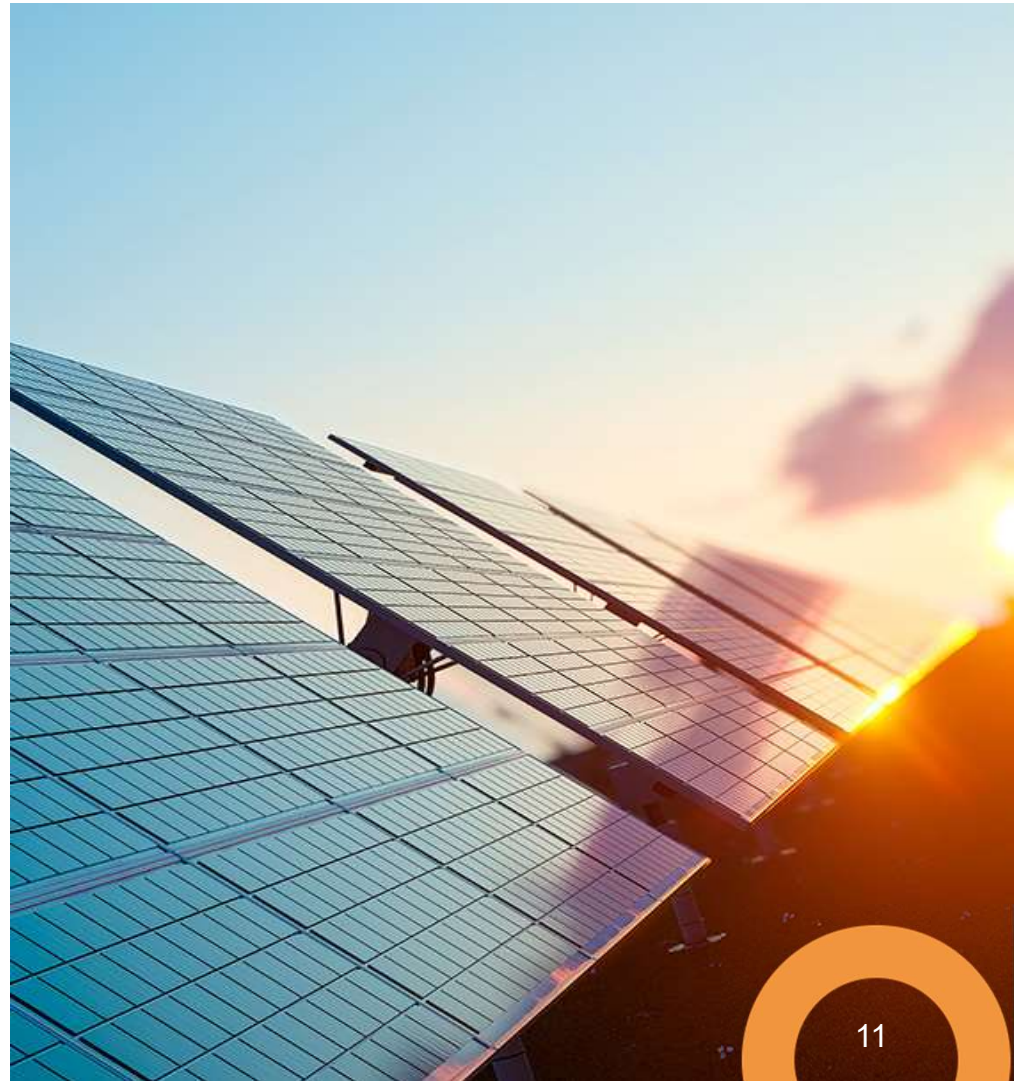
- Remise de certificats "SOLS" aux mécènes
- Désignation des projets lauréats

Deux sessions par an





Les mécènes





Les mécènes

- Particuliers, petites à grandes entreprises
- Acteurs de l'énergie
- Acteurs d'autres secteurs (politique RSE)



Les mécènes

- Un même acteur peut participer à Sol Solidaire à la fois comme producteur et mécène.



Les mécènes

- Consentent des fonds pour soutenir des projets identifiés par l'association.



Les mécènes

- En contrepartie de leurs dons, recevront des certificats symboliques dits “SOLS”, représentatifs d’une quantité d’énergie produite par une centrale solaire donnée.



Les mécènes

- Un SOL = 1 MWh = 10 €



Les mécènes

- 4 paliers :
 - 2 000 SOLS = Bronze
 - 4 000 SOLS = Argent
 - 6 000 SOLS = Or
 - > 6 000 SOLS = DIAMANT
- Pack “petits” mécènes



Les mécènes

- Le pallier “Bronze” permet typiquement de compléter le financement d’un projet solaire sur un immeuble d’une trentaine de logements →

Les mécènes

→ Hypothèses (pour 30 logements) :

- CAPEX global de ≈ 45 k€
 - 1,5 k€ / kWc, 1 kW par logement
- Aide Sol Solidaire : 20 k€
- soit > 20 % du CAPEX
- + les OPEX (2 k€ * 5 ans)



Les mécènes

2 formes de certificats SOLS :

- individuel : une entreprise, un certificat
- collectif : plusieurs entreprises, un certificat

= Permettre aux “petits” mécènes de financer un projet en s’y mettant à plusieurs.



Les mécènes

- Les dons à l'association Sol Solidaire ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% pour les particuliers et de 60% pour les sociétés, dans certaines limites.



Les mécènes

Ordres de grandeur pour un logement :

- Equipement : 1,5 k€
- Subvention publique (type FEDER) : 1 k€
- Apport d'un mécène : 500 €
- Crédit Impôt Société : 300 €
- Coût net pour le mécène : 200 €

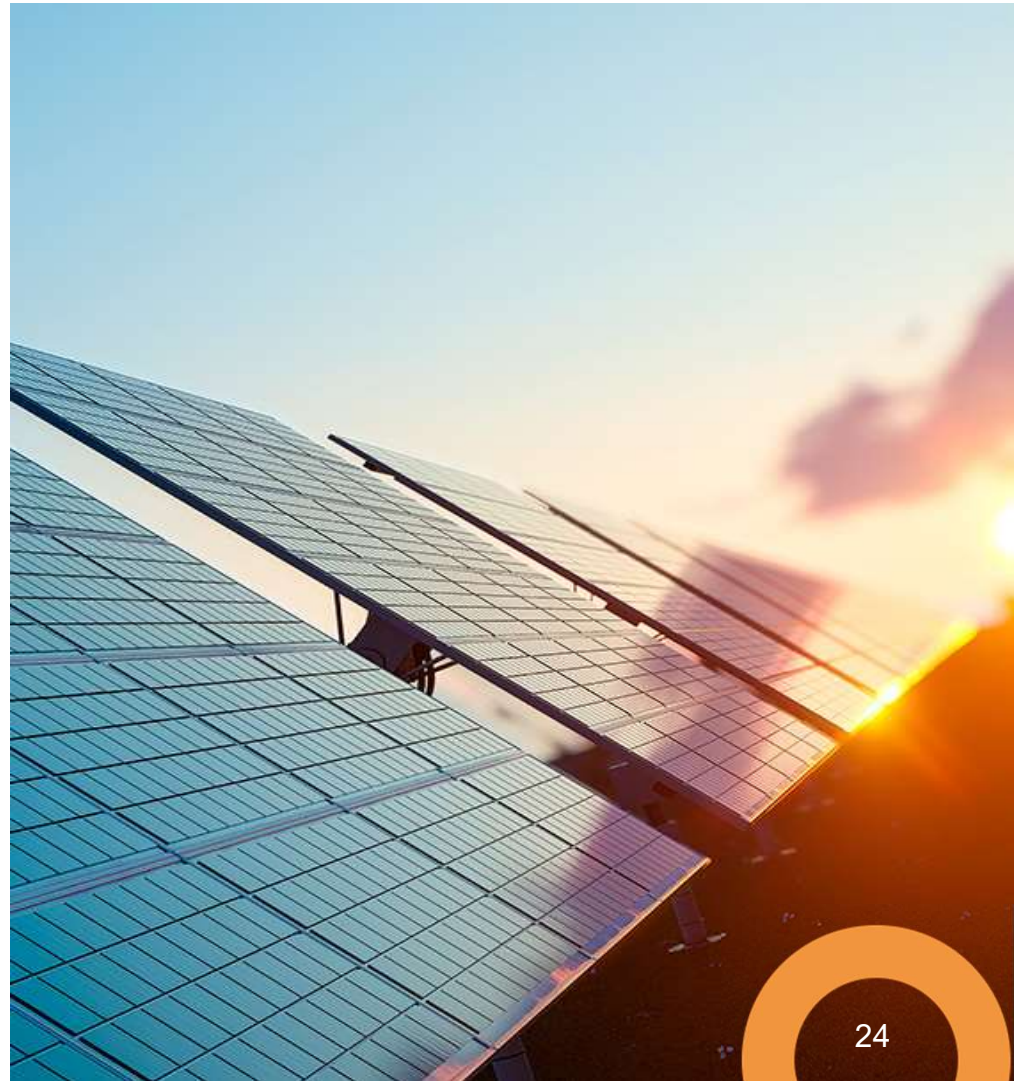


Les mécènes

	Nombre de logements équipés par an	% du parc	Chiffre d'affaire généré	Besoins subventions privée	Certificats Economie énergie	Réduction d'impôt société	Réduction factures Locataires / 20 ans
Année 1	2 000	0,10%	3 000 000 €	1 000 000 €	0 €	600 000 €	8 000 000 €
Année 2	5 000	0,25%	7 500 000 €	2 500 000 €	0 €	1 500 000 €	20 000 000 €
Année 3	20 000	1,00%	30 000 000 €	10 000 000 €	2 500 000 €	4 500 000 €	80 000 000 €



Les producteurs





Les producteurs

- De tous profils
- Petites à grandes centrales solaires photovoltaïques
- Sur bâtiment, ombrière, ou au sol



Les producteurs

- Pas de modification du mode de valorisation économique de la production.



Les producteurs

- Déclarent un volume de MWh qui sera traduit en certificats SOLS
- et les caractéristiques de la ou des installation.s de production PV (type, kWc) correspondante.s.



Les producteurs

- Aujourd'hui, par simple mail à contact@solsolidaire.fr
- Formulaire de déclaration en cours de préparation, sera disponible sur le site www.solsolidaire.fr

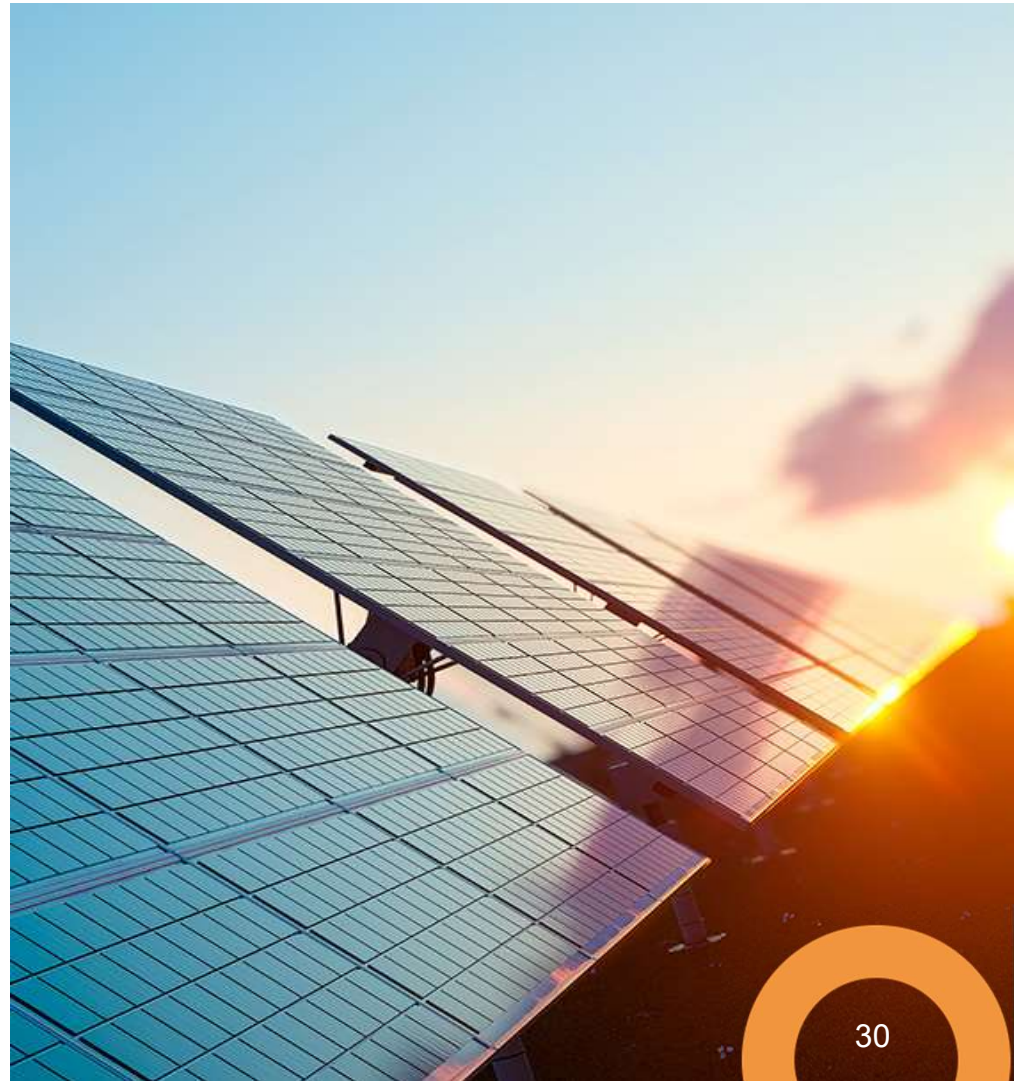


Les producteurs

- Les MWh / SOLS non utilisés sur une session pourront être pris en compte pour la session suivante.



Les fournisseurs



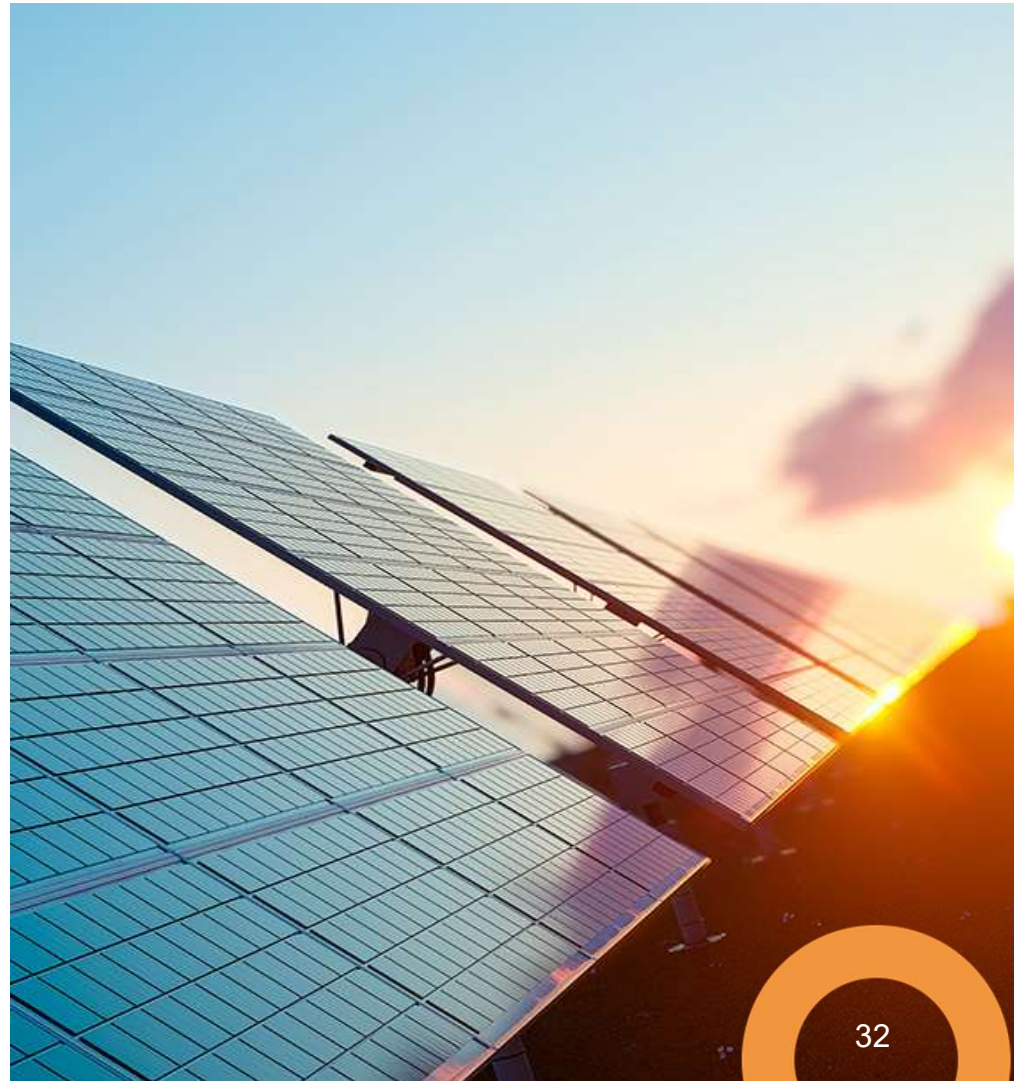


Les fournisseurs

- Doivent s'engager à céder la valeur du surplus final à l'association Sol Solidaire
- Un modèle de convention va être diffusé sur le site www.solsolidaire.fr



Les collectivités locales



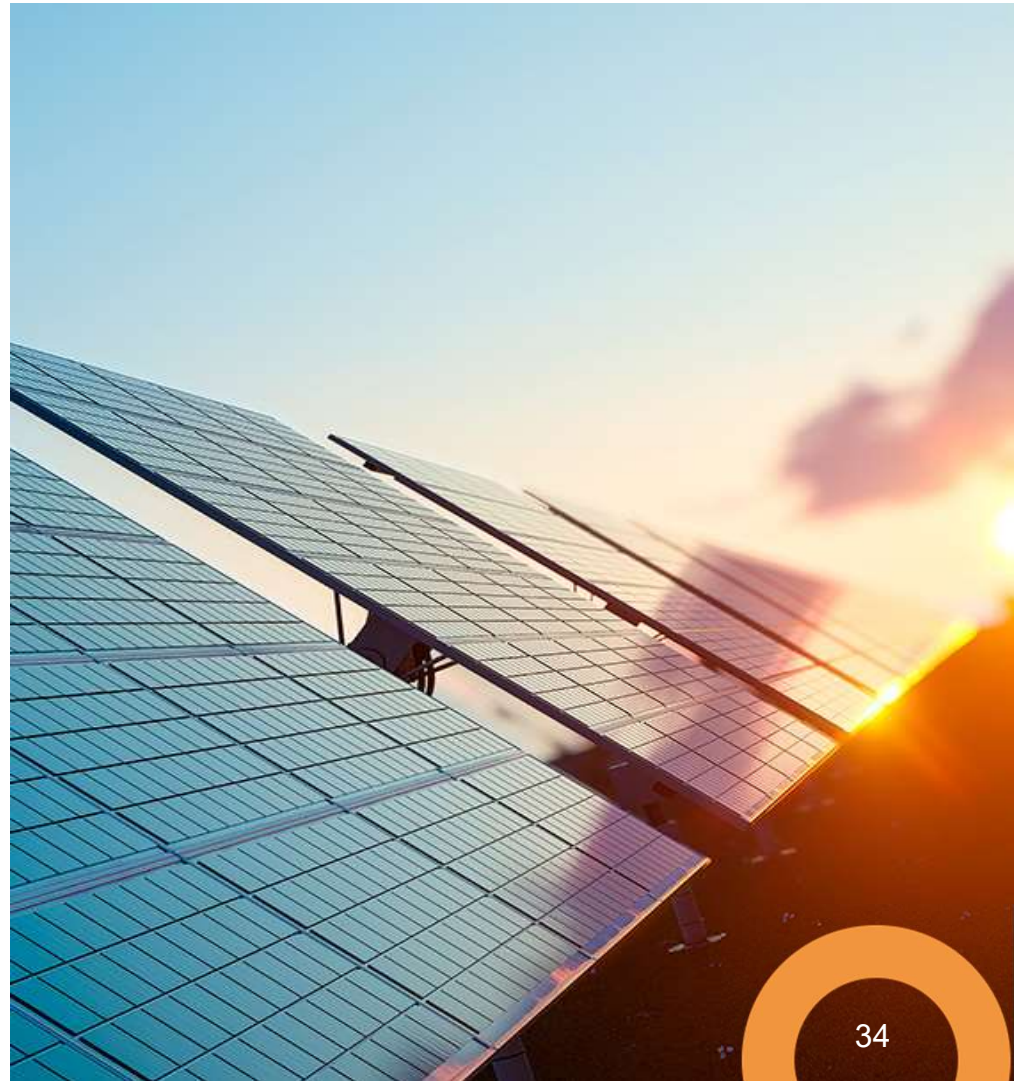


Les collectivités locales

- Première année : dispositif national
- Par la suite : dispositif régionalisé
- Plusieurs actions possible : déplafonnement de la subvention autoconsommation, prise en charge d'étude juridique, sociologique...



Les acteurs du logement social





Les acteurs du logement social

- Les bailleurs sociaux, organismes privés ou publics d'HLM
- Les opérateurs de collectivités locales (SPL, SEM...)
- Pas de tiers investisseurs



Les acteurs du logement social

Leur intérêt :

- Augmenter le reste à vivre des locataires = baisse des impayés
- en apportant le complément de financement qui peut réduire à “zéro” le coût du solaire



Les acteurs du logement social

- Pour participer, répondent à un AAP
- Cahier des charges sur www.solsolidaire.fr
- Ouvert deux fois par an.
- Prochaine session : 27/04/2020, 18h
- Session suivante : 20/09/2020, 18h



Les acteurs du logement social

- S'engagent à fournir gratuitement les kWh solaires aux locataires
- à un démarrage des travaux sous 18 mois, livraison sous 24 mois
- à déclarer l'installation à Sol Solidaire



Les acteurs du logement social

- ... à un suivi (énergie, économies)
- à communiquer sur l'aide
- à ce que le plan de financement permette la réalisation du projet.



Les acteurs du logement social

- Exigences sociales et de protection de l'environnement



Les acteurs du logement social

- L'aide est ouverte à l'ACC en France
- aux bâtiments existants ou neufs
- à différents types d'installations
- à des puissances $10 \text{ kWc} > P < 250 \text{ kWc}$
- TaP mini de 15 %, TaC mini de 75%



Les acteurs du logement social

L'aide est cumulable avec des aides publiques.

Le bénéficiaire de l'aide pourra solliciter un acompte de 30% et des règlements intermédiaires jusqu'à 70% de l'aide puis le solde.



Les acteurs du logement social

Coûts d'investissement éligibles :

- l'installation de production d'électricité et équipements associés
- les systèmes de gestion de l'énergie
- les systèmes de mesure et de supervision



Les acteurs du logement social

- ... les systèmes de comptage utilisant une technologie blockchain
- le système de stockage le cas échéant
- l'ingénierie
- les structures (ombrières par exemple)
- les bornes de recharge de VE...



Les acteurs du logement social

Coûts d'exploitation éligibles pendant 5 ans :

- la maintenance
- la supervision
- les frais fixes du TURPE...

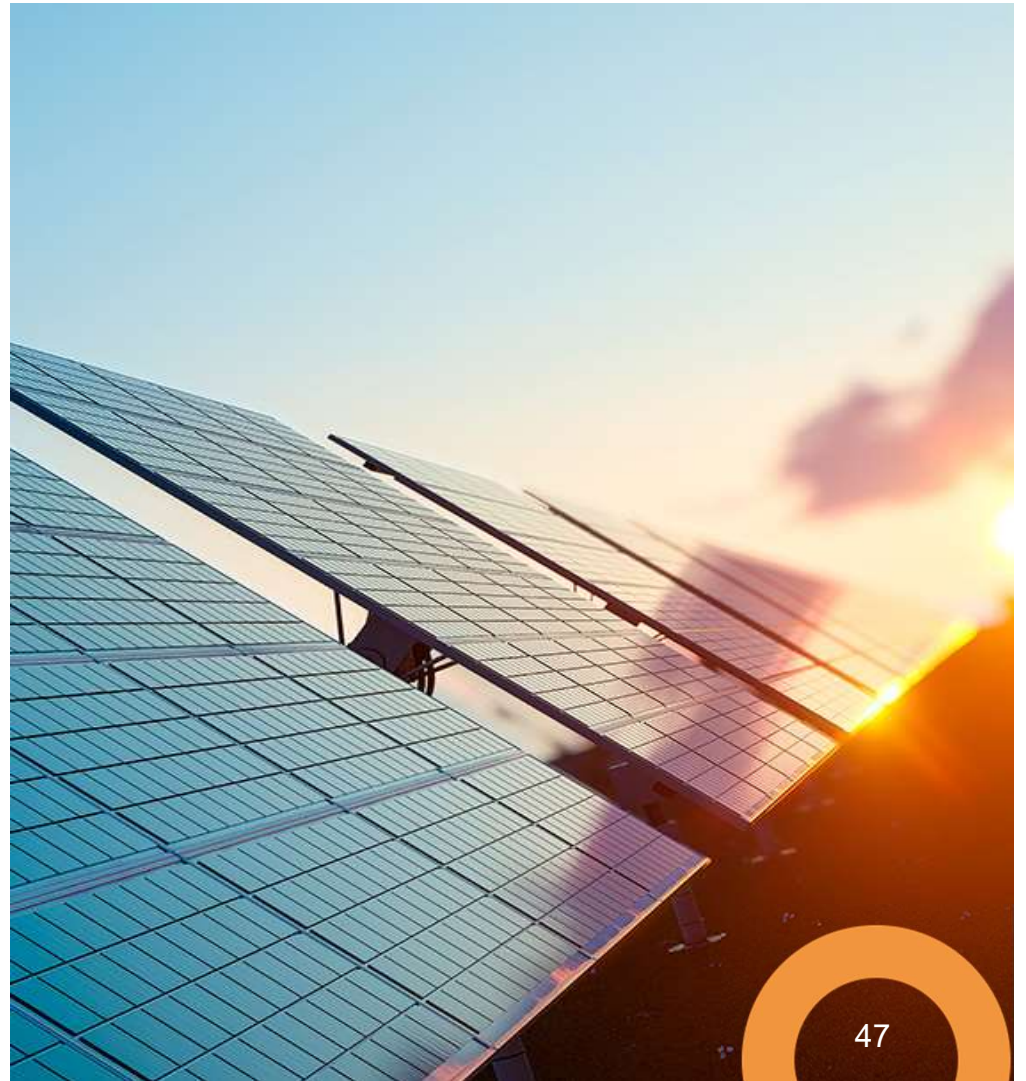


SOL **SOLIDAIRE**

CRITERES	POINTS
Montant de l'aide demandée	15
Qualité du système solaire	20
Niveau de réduction de la facture d'électricité des locataires	25
Niveau global de performance énergétique du bâtiment	25
Innovation	15



Les bénéficiaires





Les bénéficiaires

- Locataires
- Occupants de statuts variés, potentiellement
- Les communs

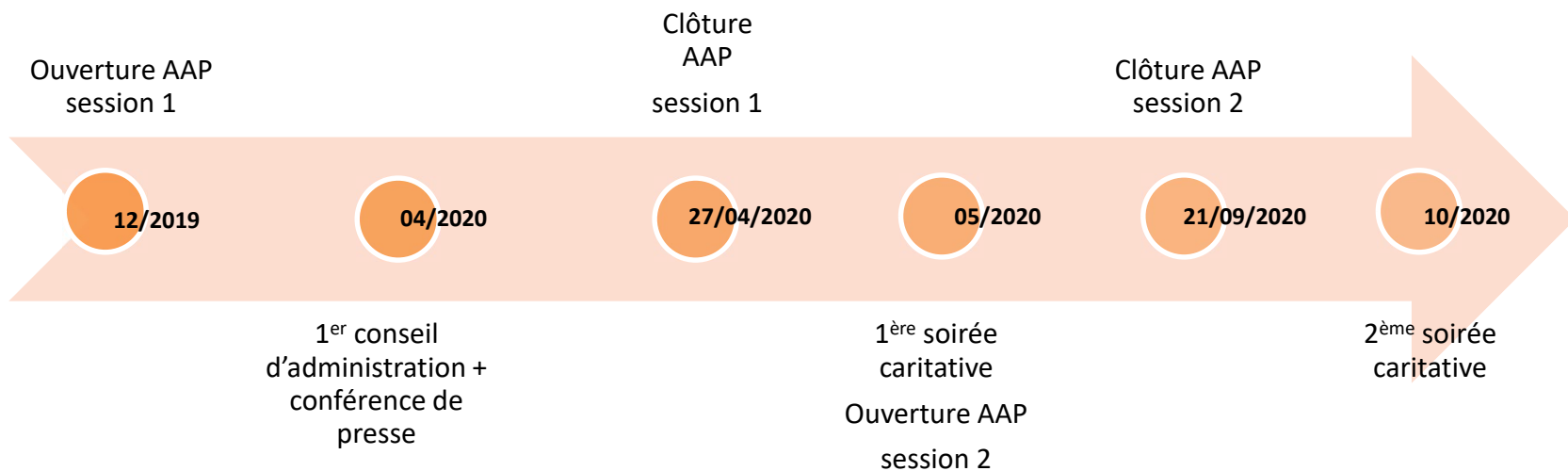


Les bénéficiaires

- Baisse de facture d'électricité
- Recevront ainsi l'équivalent d'un chèque énergie supplémentaire



Calendrier





SOL **SOLIDAIRE**

Webinaire ENERPLAN du 5 mars 2020

Merci pour votre attention !

contact@solsolidaire.fr

www.solsolidaire.fr / Une FAQ est à votre disposition.

alexandra.battle@tecsol.fr

